

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST ETIENNE - 4202 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 02/12/2024 - B2024/017179 - 2015 B 00457 - 810 829 846 - 2MRD

Désignation de l'entreprise : SARL 2MRD		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 14					
Adresse de l'entreprise : 1 Rue de la Logistique		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 8 1 0 8 2 9 8 4 6 0 0 0 2 3		Néant ☐ *					
		Exercice N, clos le, 31122023	N-1 31102022				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	119 909	258 167	291 051
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	29 000	29 000	29 000
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	13 178	13 178	12 831
TOTAL (II)		BJ	BK	420 255	119 909	300 345	332 882
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			2 460
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	209 075	209 075	123 464
		Autres créances (3)	BZ	CA	36 512	36 512	34 392
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	112	112	112
		Disponibilités	CF	CG	1 687	1 687	2 767
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	24 647	24 647	25 303
TOTAL (III)		CJ	CK	272 033	272 033	188 497	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	IA	692 287	119 909	572 378	521 379
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise SARL 2MRD			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 20 000)	DA	20 000	20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 860	5 860
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	52 740	52 740
	Report à nouveau	DH	87 127	155 799
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	9 668	(68 671)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)		DL	175 396
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		15 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		15 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	156 768	181 562
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	70 950	7
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	91 299	75 695
	Dettes fiscales et sociales	DY	77 865	81 449
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	101	1 938
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	396 982	340 651
Ecarts de conversion passif * (V)		ED		
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	572 378	521 379
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	262 091	340 651
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

Désignation de l'entreprise : SARL 2MRD										Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC					
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF					
		FG	940 516	FH	6 552	FI	947 068	1 012 440			
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	940 516	FK	6 552	FL	947 068	1 012 440			
	Production stockée *				FM						
	Production immobilisée *				FN						
	Subventions d'exploitation				FO	8 000					
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP	97 242	16 160				
	Autres produits (1) (11)				FQ	4 408	256				
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 056 718	1 028 856		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS				
	Variation de stock (marchandises) *						FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	530 886	547 034		
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	6 316	7 798		
	Salaires et traitements *						FY	304 641	305 020		
	Charges sociales (10)						FZ	120 098	141 589		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements}^* \\ \text{dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)} \end{array} \right.$	HS			GA	45 458	37 847			
			- dotations aux provisions		GB						
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC					
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD					
	Autres charges (12)						GE	38 082	56 253		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 045 482	1 095 542		
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	11 237	(66 686)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	41	446		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM				
	Différences positives de change						GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO				
	Total des produits financiers (V)						GP	41	446		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	3 533	2 110		
	Différences négatives de change						GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
Total des charges financières (VI)						GU	3 533	2 110			
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(3 493)	(1 664)			
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	7 744	(68 350)			

Désignation de l'entreprise SARL 2MRD										Néant ☐ *				
										Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	8 950			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	8 950			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	7 626	321		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	7 626	321		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	1 324	(321)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	(600)			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 065 709	1 029 301		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 056 041	1 097 972		
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	9 668	(68 671)		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							HY				
	(3)	Dont	{ - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier							IG				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HP				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								HQ				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1H				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								1J				
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								1K				
	(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								1X				
	(9)	Dont transferts de charges								RC				
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5								RD				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A1	82 242	16 160		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A2				
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9								A3				
	(13)	dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8								A4	38 041	56 229		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N				
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels										7 626		8 950	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N					
										Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N clos le : 31 12 2023

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL 2MRD

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SARL 2MRD										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	48 076	QE	37 105	QF		QG	85 181		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	31 163	QM	8 352	QN	4 787	QO	34 728		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	79 239	QV	45 458	QW	4 787	QX	119 909		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	79 239	ØP	45 458	ØQ	4 787	ØR	119 909		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5		N6			
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU		RV			
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9		Q1			
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC		SD			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7		Q8			
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5		R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2		S4			
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8		T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7		X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM				NO			
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU		NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Désignation de l'entreprise : **SARL 2MRD**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	15 000	4B	15 000
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	
	TOTAL II	5Z	15 000	TV	15 000
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B	
		6E		6F	
		Ø2		Ø3	
		9U		9V	
		Ø6		Ø7	
	Sur stocks et en cours	6N		6P	
	Sur comptes clients	6T		6U	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	
	TOTAL III	7B		TY	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	15 000	UB	15 000
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE		UF	15 000
		UG		UH	
		UJ		UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL 2MRD										Néant ☐		
CADRE A			ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières				UT	13 178	UV		UW	13 178		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA							
	Autres créances clients				UX	209 075		209 075				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure-ment constituée * UO)				Z1							
	Personnel et comptes rattachés				UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	600		600				
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	7 887		7 887				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP							
	Groupe et associés (2)				VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	28 025		28 025				
	Charges constatées d'avance				VS	24 647		24 647				
	TOTAUX				VT	283 412	VU	270 234	VV	13 178		
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice				VD						
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF						
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y										
Autres emprunts obligataires (1)		7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH		156 768		21 876		88 935		45 956	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		1 950		1 950						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		91 299		91 299						
Personnel et comptes rattachés		8C		11 939		11 939						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		20 642		20 642						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW		42 827		42 827					
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ		2 457		2 457					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J										
Groupe et associés (2)		VI		69 000		69 000						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		101		101						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2										
Produits constatés d'avance		8L										
TOTAUX		VY		396 982		262 091		88 935		45 956		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL						
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		24 936						
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.												

Désignation de l'entreprise : SARL 2MRD						Néant ☐		Exercice N, clos le : 31122023	
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	9 668	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WD		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						WE	21 955	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)						WF		
	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)						WG	925	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))						RA		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)						WI		
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)						XX		
	Amendes et pénalités						WJ	2 251	
	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *						XZ		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7			
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE						WL			
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI						L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme								
	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)								
	- imposées au taux de 0 %								
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *								
- Plus-values nettes à court terme									
- Plus-values soumises au régime des fusions									
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*						SU			
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)						SU			
Zones d'entreprises * (activité exonérée)						SW			
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro						M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3			
TOTAL I						WR	34 799		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)						WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme								
	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								
	- imposées au taux de 0 %								
	- imposées au taux de 19 %								
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								
	- imputées sur les déficits antérieurs								
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)						2A		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX		
Mesures d'incitation	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						ZY		
	Majoration d'amortissement *						XD		
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)						K9		
	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)						K3		
	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)						PA		
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)						ØV		
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)						1F		
	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)						XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)						PP		
	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)						PC		
Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)						PB			
Entreprises nouvelles 44 sexies						L2			
Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)						L5			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS			
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)						X9		
	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite						YH		
	Créance dégagee par le report en arrière de déficit						ZI		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)						YA		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)						YB			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)						YC			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)						YD			
Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies E)						YI			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)						YL			
Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)						XI	34 199		
{ déficit (II moins I)						XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL	34 199		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	0		
						XO	0		

Désignation de l'entreprise SARL 2MRD		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	51 274	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	34 199	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	17 075	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	17 075	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	25 146	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SARL 2MRD										Néant ☐ *	
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	155 799	AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(68 671)			ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE					
						ZF					
						ZG	87 127				
TOTAL I			ØF	87 127	TOTAL II		ZH	87 127			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
					Exercice N :		Exercice N-1 :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	31 250	50 000				
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 85 740				XQ	103 345	94 405				
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	215 385	251 137				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST	180 906	151 492				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	530 886	547 034				
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	1 299	1 692			
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS				9Z	5 017	6 106			
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	6 316	7 798			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	204 552	202 488				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	93 290	108 764				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2023) *				ØB	304 641					
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0) ZR						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH						
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15% JK	Plus-values à 0% JL							
			Plus-values à 19% JM	Imputations JC							
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15% JN	Plus-values à 0% JO							
			Plus-values à 19% JP	Imputations JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL 2MRD

Néant ☐

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6	Cf état 2059A-Détail..	4 787		4 787	
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
			19%	15% ou 12,80%	0%		
⑦	⑧	⑨	⑩			⑪	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins valeur nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins valeur nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))		(A)	(B)	(C)			
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise
et date de clôture de l'exercice

SARL 2MRD
31122023

[illegible]

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SARL 2MRD**
et Date de clôture de l'exercice **31122023**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
M VLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
M VLT imputée sur les P VLT de l'exercice			
M VLT réalisée au cours de l'exercice			
M VLT restant à reporter			
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice			
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice			

Désignation de l'entreprise : **SARL 2MRD**Néant ☒ *Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 12,80 % ^②.^① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.^② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ^① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ^① *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU**

Origine ^①	Moins-values à 12,80 % ^②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ^③	Solde des moins-values à 12,80 % ^④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ^①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ^⑤	Solde des moins-values à reporter col. ^⑥ = ^② + ^③ - ^④ - ^⑤ ^⑥
	A 19 %, ou à 15 % ^②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ^③	A 15 % ou à 19 % ^④		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL 2MRD					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (ligne 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (ligne 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL 2MRD		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/11/2022		et clos le : 31/12/2023	
		Durée en nombre de mois 14	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	4	
dont apprentis	YF	1	
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	947 068	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	82 242	
TOTAL 1	OX	1 029 310	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	4 408	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	8 000	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	12 408	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	31 538	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	413 608	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	38 082	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	483 228	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	558 490
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	558 490
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	882 266	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	4	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	01/11/2022	GZ 31/12/2023
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 81082984600023

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2MRD

ADRESSE (voie) 1 Rue de la Logistique

CODE POSTAL 42000

VILLE

ST ETIENNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 2 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination CLAMAR 42

N° SIREN (si société établie en France) 914336755 % de détention 24,50 Nb de parts ou actions 490

Adresse : N° 22 Voie Rue des Cèdres

Code postal 42800 Commune CHATEAUNEUF Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination MARA ' A

N° SIREN (si société établie en France) 908651318 % de détention 38,75 Nb de parts ou actions 775

Adresse : N° 190 Voie chemin du Sauzet

Code postal 69490 Commune VINDRY SUR TURDINE Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination BRICE ROBERT PARTICIPATIONS - B.R.P.

N° SIREN (si société établie en France) 339868671 % de détention 36,75 Nb de parts ou actions 735

Adresse : N° 15 Voie Rue Bossuet

Code postal 69006 Commune LYON 06 Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 81082984600023

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2MRD

ADRESSE (voie) 1 Rue de la Logistique

CODE POSTAL 42000 VILLE ST ETIENNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique SARL Dénomination AL2B

N° SIREN (si société établie en France) 879264935

% de détention 90,00

Adresse : N° 1 Voie RUE DE LA LOGISTIQUE

Code postal 42000 Commune SAINT ETIENNE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES

Au titre de 2023

Dénomination de l'entreprise : **SARL 2MRD**

Adresse : **1 Rue de la Logistique**

42000 ST ETIENNE

N° Siret de l'établissement principal : 81082984600023

Activité : **AGENCE IMMOBILIERE**

Code activité : 6831Z

Déclarant Nom du signataire **MICHAEL MARAS**Qualité du signataire **GERANT**

A SAINT-ETIENNE

Le 27032024

I - GENERALITES

Période de référence Exercice du **01122022** au **31122023**

Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	
---	--

II - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée	A2	558 490
Chiffre d'affaires de référence	A3	882 266
Chiffre d'affaires de référence du groupe*	B6	

* CA de référence du groupe : uniquement pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2011

III - REPARTITIONS DES SALAIRES

A - LISTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

Code NIC	Numéro du département	Commune de localisation (En toutes lettres)	Code INSEE commune	Nombre de salariés
A4	A5	A6	A7	A8
00023	42	SAINT-ET IENNE	218	3,00
00031	69	VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	264	1,00

B - LISTE DES LIEUX D'EXERCICE DES SALARIES EMPLOYES PLUS DE TROIS MOIS HORS DE L'ENTREPRISE E¹

[illegible]

1 (Salariés sur chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise.etc.)



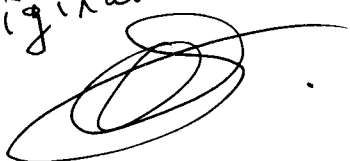
Travailler
en Confiance

SARL 2MRD

1 Rue de la Logistique

42000 ST ETIENNE

*Copie certifiée conforme
à l'original.*



Comptes Annuels

au 31/12/2023

Être
indépendant



AXENS

Audit
Conseil
Expertise comptable

FACILITER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE



Écouter
Vos besoins



Sécuriser
Vos orientations



Éclairer
Vos choix

SOMMAIRE

<i>Attestation de présentation des comptes</i>	1
----- DOSSIER COMPTABLE -----	2
<i>Bilan Actif</i>	3
<i>Bilan Passif</i>	4
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	5
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	6
<i>Soldes Intermédiaires de Gestion</i>	7
----- A N N E X E S -----	8
<i>Règles et méthodes comptables</i>	9
<i>Immobilisations</i>	11
<i>Amortissements</i>	12
<i>Provisions</i>	13
<i>Créances et Dettes</i>	14
<i>Produits à recevoir</i>	15
<i>Charges à payer</i>	16
<i>Charges constatées d'avance</i>	17
<i>Produits constatés d'avance</i>	18
<i>Capital social</i>	19
----- ETATS FISCAUX -----	20
<i>BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés</i>	21
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés</i>	22
<i>BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés</i>	23
<i>BIC-RN 2050 - Bilan Actif</i>	24
<i>BIC-RN 2051 - Bilan Passif</i>	25
<i>BIC-RN 2052 - Compte de résultat</i>	26
<i>BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite</i>	27
<i>2053 - Détail des produits et charges exceptionnels</i>	28
<i>BIC-RN 2054 - Immobilisations</i>	29
<i>BIC-RN 2054 bis - Ecart de réévaluation</i>	30
<i>BIC-RN 2055 - Amortissements</i>	31
<i>BIC-RN 2056 - Provisions</i>	32
<i>BIC-RN 2057 - Créances et Dettes</i>	33
<i>BIC-RN 2058A - Résultat fiscal</i>	34
<i>BIC-RN 2058B - Suivi des déficits</i>	35
<i>BIC-RN 2058C - Renseignements divers</i>	36
<i>BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values</i>	37
<i>2059A - Détail des immobilisations cédées</i>	38

www.axens-audit.fr / 04 77 55 70 70



MEMBRE INDEPENDANT

FRANCEDEFI



AXENS

Audit
Conseil
Expertise comptable

FACILITER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE



Écouter
Vos besoins



Sécuriser
Vos orientations



Éclairer
Vos choix

SOMMAIRE

<i>BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values</i>	39
<i>BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values</i>	40
<i>BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT</i>	41
<i>BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée</i>	42
<i>BIC-RN 2059F - Composition du capital social /I</i>	43
<i>BIC-RN 2059G - Filiales et participations /I</i>	44
<i>1330CVAE - Déclaration de la valeur ajoutée</i>	45

www.axens-audit.fr / 04 77 55 70 70



MEMBRE INDEPENDANT

FRANCEDEFI

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SARL 2MRD** relatifs à l'exercice du **01/11/2022** au **31/12/2023**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 572 378 euros

Chiffre d'affaires : 947 068 euros

Résultat net comptable : 9 668 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Nous déclarons que ces comptes annuels ont été établis à partir des pièces, documents et informations

fournis par l'entreprise et que n'ont pas été vérifiés ou appréciés les points suivants :

- la matérialité des opérations
- le contrôle interne
- la valorisation des stocks à l'ouverture et à la clôture de l'exercice.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à ANDREZIEUX-BOUTHEON

Jean-Baptiste MELEY

Signé numériquement par CONNECTIVE NV
- Connective eSignatures pour le compte de
Jean-Baptiste MELEY (j.meley@axens-audit.fr)
Date : 27/03/2024 16:33:29
Signé avec le mot de passe à usage unique
envoyé par email : 457168

Bilan Actif

		31/12/2023			31/10/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF IMMOBILISE	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	378 077	119 909	258 167	291 051
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	29 000		29 000	29 000
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
ACTIF IMMOBILISE	Autres immobilisations financières	13 178		13 178	12 831
	TOTAL (II)	420 255	119 909	300 345	332 882
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				2 460
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	209 075		209 075	123 464
	Autres créances	36 512		36 512	34 392
ACTIF CIRCULANT	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	112		112	112
	DISPONIBILITES	1 687		1 687	2 767
	Charges constatées d'avance	24 647		24 647	25 303
	TOTAL (III)	272 033		272 033	188 497
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	692 287	119 909	572 378	521 379

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

12 831

(3) dont créances à plus d'un an

DOSSIER COMPTABLE

31/12/2023

Bilan Passif

		31/12/2023	31/10/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	20 000	20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	5 860	5 860
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	52 740	52 740
	Report à nouveau	87 127	155 799
	Résultat de l'exercice	9 668	(68 671)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	175 396	165 728
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		15 000
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		15 000
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	156 768	181 562
	Emprunts et dettes financières divers (3)	70 950	7
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	91 299	75 695
	Dettes fiscales et sociales	77 865	81 449
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	101	1 938
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	396 982	340 651
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	572 378	521 379
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		9 668,14	(68 671,03)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		262 091	340 651
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

				31/12/2023	31/10/2022
		France	Exportation	14 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	940 516	6 552	947 068	1 012 440
	Montant net du chiffre d'affaires	940 516	6 552	947 068	1 012 440
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			8 000	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			97 242	16 160
	Autres produits			4 408	256
	Total des produits d'exploitation (1)			1 056 718	1 028 856
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			530 886	547 034
	Impôts, taxes et versements assimilés			6 316	7 798
	Salaires et traitements			304 641	305 020
	Charges sociales du personnel			120 098	141 589
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			45 458	37 847
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			38 082	56 253
	Total des charges d'exploitation (2)			1 045 482	1 095 542
RESULTAT D'EXPLOITATION				11 237	(66 686)

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2023	31/10/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		11 237	(66 686)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	41	446
	Total des produits financiers	41	446
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 533	2 110
	Total des charges financières	3 533	2 110
RESULTAT FINANCIER		(3 493)	(1 664)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		7 744	(68 350)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	8 950	
	Total des produits exceptionnels	8 950	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	7 626	321
	Total des charges exceptionnelles	7 626	321
RESULTAT EXCEPTIONNEL		1 324	(321)
Participation des salariés Impôts sur les bénéfices		(600)	
TOTAL DES PRODUITS		1 065 709	1 029 301
TOTAL DES CHARGES		1 056 041	1 097 972
RESULTAT DE L'EXERCICE		9 668	(68 671)

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

N.B. : variation relative proratisée sur 14 mois

Soldes Intermédiaires de Gestion

	01/11/2022 31/12/2023	14 mois	01/11/2021 31/10/2022	12 mois	Ecart	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	947 068	100,00	1 012 440	100,00	(234 112)	-19,82
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE (a)						
Production vendue	947 068	100,00	1 012 440	100,00	(234 112)	-19,82
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	947 068	100,00	1 012 440	100,00	(234 112)	-19,82
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance directe						
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	947 068	100,00	1 012 440	100,00	(234 112)	-19,82
MARGES (Commerciale + Production)	947 068	100,00	1 012 440	100,00	(234 112)	-19,82
- Achats non stockés (c)	31 538	3,33	14 822	1,46	14 245	82,38
- Autres charges externes (c)	499 348	52,73	532 211	52,57	(121 565)	-19,58
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	530 886	56,06	547 034	54,03	(107 320)	-16,82
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)	416 182	43,94	465 406	45,97	(126 792)	-23,35
+ Subventions d'exploitation	8 000	0,84			8 000	
- Impôts, taxes sur rémunérations	4 092	0,43	4 070	0,40	(656)	-13,82
- Autres impôts et taxes	2 224	0,23	3 728	0,37	(2 125)	-48,87
- Salaires et traitements	304 641	32,17	305 020	30,13	(51 215)	-14,39
- Charges sociales	120 098	12,68	141 589	13,98	(45 089)	-27,30
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	(6 874)	-0,73	10 998	1,09	(19 705)	-153,5
+ Reprises sur amortissements et provisions	15 000	1,58			15 000	
+ Autres produits d'exploitation	4 408	0,47	256	0,03	4 109	N/S
+ Transfert de charges d'exploitation	82 242	8,68	16 160	1,60	63 389	336,22
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions	45 458	4,80	37 847	3,74	1 303	2,95
- Autres charges de gestion courante	38 082	4,02	56 253	5,56	(27 547)	-41,97
RÉSULTAT EXPLOITATION	11 237	1,19	(66 686)	-6,59	89 037	114,44
Bénéfice-perte sur opérations en commun						
+ Produits financiers	41		446	0,04	(480)	-92,19
- Charges financières	3 533	0,37	2 110	0,21	1 072	43,55
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	7 744	0,82	(68 350)	-6,75	87 486	109,71
Produits exceptionnels	8 950	0,95			8 950	
- Charges exceptionnelles	7 626	0,81	321	0,03	7 252	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	1 324	0,14	(321)	-0,03	1 699	453,62
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices	(600)	-0,06			(600)	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	9 668	1,02	(68 671)	-6,78	89 784	112,07

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Le bilan de l'exercice présente un total de **572 378 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 065 709 euros** et un total **charges** de **1 056 041 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **9 668 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/11/2022** et finit le **31/12/2023**.
Il a une durée de **14 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

ANNEXE

31/12/2023

Règles et Méthodes Comptables

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes:

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constitué par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Conformément aux règlements 2015-06 et 2015-07 du 23 Novembre 2015 modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables pour l'établissement des comptes annuels, la société a procédé à une étude de la valeur actuelle de ses actifs incorporels. La valeur actuelle de l'actif retenue est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. En cas de valeur actuelle inférieure à la valeur nette comptable de l'actif incorporel, une dépréciation est comptabilisée par la société.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	311 270		10 205			321 475
	Matériel de transport					4 787	
	Matériel de bureau, mobilier	59 020		2 369			56 602
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	370 290		12 574		4 787	378 077
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	29 000					29 000
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	12 831		347			13 178
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	41 831		347			42 178
TOTAL		412 121		12 921		4 787	420 255

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	48 076	37 105		85 181
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	31 163	8 352	4 787	34 728
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	79 239	45 458	4 787	119 909
TOTAL		79 239	45 458	4 787	119 909

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	15 000		15 000	
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	15 000		15 000	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		15 000		15 000	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles				15 000	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	13 178		13 178
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	209 075	209 075	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	600	600	
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 887	7 887	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	28 025	28 025	
	Charges constatées d'avances	24 647	24 647	
TOTAL DES CREANCES		283 412	270 234	13 178
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	156 768	21 876	88 935	45 956
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	1 950	1 950		
	Fournisseurs et comptes rattachés	91 299	91 299		
	Personnel et comptes rattachés	11 939	11 939		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 642	20 642		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	42 827	42 827		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 457	2 457		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	69 000	69 000		
	Autres dettes	101	101		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		396 982	262 091	88 935	45 956
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		24 936			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

31/12/2023

Total des Produits à recevoir		86 864
Autres créances clients <i>CLIENTS FACTURES A ETABLIR</i>	60 000	60 000
Autres créances <i>FOURNISSEURS AVOIR A RECEVOIR</i>	26 864	26 864

Charges à payer

31/12/2023

Total des Charges à payer		20 441
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>INTERETS COURUS</i>	247	247
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FRS FACT NON PARVENUES</i>	3 754	3 754
Dettes fiscales et sociales <i>PROV CONGES PAYES</i> <i>PROV CH SUR CONGES PAYES</i> <i>ETAT CHARGES A PAYER</i> <i>FORMATION A PAYER</i>	11 293 4 475 532 140	16 441

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			24 647
CCA	01/11/2022 31/12/2023	24 647	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			24 647

--

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2023
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Capital social

		31/12/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		2 000,00	10,0000	20 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		2 000,00	10,0000	20 000,00

ETATS FISCAUX

31/12/2023

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Déclaration ouverte le 01112022 et close le 31122023		Régime simplifié de déclaration ☐		Régime normal ☒	
Déclaration soumise par le déclarant membre du groupe ☐ Si PME innovante ☐					
A. IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ					
Désignation de la société			Adresse du siège social		
SARL 2MRD					
SIRET 81082984600023					
Adresse du principal établissement			Ancienne adresse en cas de changement		
1 Rue de la Logistique					
42000 ST ETIENNE					
B. RÉGIME DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			SIRET		
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
C. ACTIVITÉS					
Activités exercées		AGENCE IMMOBILIERE		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
D. RÉSULTAT FISCAL					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal 0		Bénéfice imposable à 15%	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%					
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐		Zones franches urbaines	
Reprise d'entreprise en difficulté art. 44 septies ☐		Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐		Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐				Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐	
				Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐	
				Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐	
				Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐	
				Autres dispositifs ☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W du CGI ☐					
E. REVENUS MOBILIERS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
F. CONTRIBUTION SUR LES REVENUS LOCATIFS (CIR)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
G. CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (CETS)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
H. ENTREPRISE SOUMISE AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION N° 2258-SD					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :					
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :					
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :					
I. COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé	
				ComptabiliteExpert	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
AXENS 3 rue du 8 Mai 1945 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON Tél : 04 77 55 70 70					
CGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cochez la case correspondante)			Identité du déclarant		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date : 27032024 Lieu : SAINT-ETIENNE		
			Qualité et nom du signataire : GERANT		
N° d'agrément :			Signature : MICHAEL MARAS		
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐			prestataire :		

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2023

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
67120000 - PENALITES AMENDES	2 251	
67200000 - CHARGES/EXERCICES ANTERIEURS	5 375	
77200000 - PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIE		8 950
Totalisation	7 626	8 950

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SARL 2MRD										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Com- posants	M2		KP		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com- posants	M3		KS		KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	311 270	KW		KX	10 205	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	59 020	LC		LD	2 369	
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	370 290	LO		LP	12 574		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
	Autres participations				8U	29 000	8V		8W			
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	12 831	1U		1V	347		
	TOTAL IV				LQ	41 831	LR		LS	347		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					ØG	412 121	ØH		ØJ	12 921		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		3		par mise en équivalence				
				1		2		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW		1X			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN	321 475	MO			
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	4 787	MT	56 602	MU			
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG	4 787	NH	378 077	NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW			
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	29 000	ØZ			
	Autres titres immobilisés		11		2B		2C		2D			
	Prêts et autres immobilisations financières		12		2E		2F	13 178	2G			
	TOTAL IV		13		NJ		NK	42 178	2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	4 787	ØL	420 255	ØM			

**2059A - Détail des immobilisations cédées
au 31/12/2023**

[illegible]

Désignation de l'entreprise : **SARL 2MRD**

Néant ☒ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B. PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

7

**Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)**

7

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SARL 2 MRD

Société à responsabilité limitée

Au capital de 20 000,00 euros

Siège social : 1 rue de la Logistique 42000 Saint - Etienne

RCS Saint - Etienne : 810 829 846

Assemblée Générale ORDINAIRE réalisée le 29 MAI 2024

**Au siège social de la SARL 2 MRD ARTHUR – LOYD
1 rue de la Logistique 42000 Saint - Etienne**

Les associés se sont réunis sur convocation régulière de la gérance

Il a été établit une feuille de présence signée par tous les associés

Monsieur Michaël MARAS

Madame Claire MARAS

LA SOCIETE BRICE ROBERT PARTICIPATIONS Représenté PAR LA SARL FINANCIERE DE ST SORLIN Présidente elle-même représenté par Mr Brice ROBERT

Monsieur MICHAËL MARAS préside la séance en qualité de gérant associé

Le président constate que tous les associés sont présents, l'assemblée peut valablement délibérer

Le président dépose et mets à la disposition des associés les documents suivants

Le bilan

Les comptes de résultats

La liasse fiscale

Le président déclare que tous les documents prévus par la réglementation et les statuts ont bien été adressés aux associés avec la convocation

Ils ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation

Le président rappelle l'ordre du jour

Lecture du rapport de gérance

Approbation des comptes de l'exercice 2023

Affectation du résultat



SARL 2 MRD

Société à responsabilité limitée

Au capital de 20 000,00 euros

Siège social : 1 rue de la Logistique 42000 Saint - Etienne

RCS Saint - Etienne : 810 829 846

Assemblée Générale ORDINAIRE réalisée le 29 MAI 2024

**Au siège social de la SARL 2 MRD ARTHUR – LOYD
1 rue de la Logistique 42000 Saint - Etienne**

Les associés se sont réunis sur convocation régulière de la gérance

Il a été établit une feuille de présence signée par tous les associés

Monsieur Michaël MARAS

Madame Claire MARAS

LA SOCIETE BRICE ROBERT PARTICIPATIONS Représenté PAR LA SARL FINANCIERE DE ST SORLIN Présidente elle-même représenté par Mr Brice ROBERT

Monsieur MICHAËL MARAS préside la séance en qualité de gérant associé

Le président constate que tous les associés sont présents, l'assemblée peut valablement délibérer

Le président dépose et mets à la disposition des associés les documents suivants

Le bilan

Les comptes de résultats

La liasse fiscale

Le président déclare que tous les documents prévus par la réglementation et les statuts ont bien été adressés aux associés avec la convocation

Ils ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation

Le président rappelle l'ordre du jour

Lecture du rapport de gérance

Approbation des comptes de l'exercice 2023

Affectation du résultat

Le président donne lecture aux associés du rapport de gérance

Une discussion sans débat s'engage entre les associés

Plus personne ne demandant la parole, Le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance approuve les comptes de l'exercice clôt au 31 décembre 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance décide d'affecter les résultats de l'exercice clôt au 31 décembre 2023 du bénéfice de 9968 € en report à nouveau

Ces résolutions sont approuvées à l'unanimité

Fait à Saint Etienne le 29 MAI 2024

MONSIEUR Michaël MARAS

Certifié conforme
le 29 Mai 2024

ARTHUR LOYD SAINT-ETIENNE
SARL 2MRD - 04 77 737 737
1 rue de la Logistique - 42000 SAINT-ETIENNE
SIRET 810 829 846 00023 - APE 6831Z
TVA FR83810829846

Copie certifié Co-forme
à l'original

SARL 2 MRD

Société à responsabilité limitée

Au capital de 20 000,00 euros

Siège social : 1 rue de la Logistique 42000 Saint - Etienne

RCS Saint - Etienne : 810 829 846

Assemblée Générale ORDINAIRE réalisée le 29 MAI 2024

**Au siège social de la SARL 2 MRD ARTHUR – LOYD
1 rue de la Logistique 42000 Saint - Etienne**

Les associés se sont réunis sur convocation régulière de la gérance

Il a été établit une feuille de présence signée par tous les associés

Monsieur Michaël MARAS

Madame Claire MARAS

LA SOCIETE BRICE ROBERT PARTICIPATIONS Représenté PAR LA SARL FINANCIERE DE ST SORLIN Présidente elle-même représenté par Mr Brice ROBERT

Monsieur MICHAËL MARAS préside la séance en qualité de gérant associé

Le président constate que tous les associés sont présents, l'assemblée peut valablement délibérer

Le président dépose et mets à la disposition des associés les documents suivants

Le bilan

Les comptes de résultats

La liasse fiscale

Le président déclare que tous les documents prévus par la réglementation et les statuts ont bien été adressés aux associés avec la convocation

Ils ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation

Le président rappelle l'ordre du jour

Lecture du rapport de gérance

Approbation des comptes de l'exercice 2023

Affectation du résultat

Le président donne lecture aux associés du rapport de gérance

Une discussion sans débat s'engage entre les associés

Plus personne ne demandant la parole, Le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance approuve les comptes de l'exercice clôt au 31 décembre 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance décide d'affecter les résultats de l'exercice clôt au 31 décembre 2023 du bénéfice de 9668 € en report à nouveau

Ces résolutions sont approuvées à l'unanimité

Fait à Saint Etienne le 29 MAI 2024

MONSIEUR Michaël MARAS

*Copie Certifiée conforme à l'original
le 20/11/2024*



ARTHUR LOYD SAINT-ETIENNE
SARL 2MRD - 04 77 737 737
1 rue de la Logistique - 42000 SAINT-ETIENNE
SIRET 810 829 846 00023 - APE 6831Z
TVA FR83810829846